

Lettre du

recteur



Décembre 2014

#Édito La nouvelle éducation prioritaire dans l'académie de Strasbourg

Jacques-Pierre Gougeon
Recteur de l'académie
de Strasbourg
Chancelier des universités
d'Alsace

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE a pour mission de donner à l'ensemble des enfants de notre pays, quel que soit leur milieu d'origine, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire et d'accéder à la réussite.

Cette exigence de justice est au cœur de la politique d'éducation prioritaire qui a vu le jour il y a plus de 30 ans, avec l'objectif réaffirmé aujourd'hui de réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les performances scolaires et de favoriser la réussite de tous les élèves.

Force est de constater que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de ce que la Nation est en droit d'attendre. Par exemple, la proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base en français en fin de 3^e s'est plus réduite en éducation prioritaire qu'ailleurs.

De même, selon les études Pisa de l'OCDE, la France est le pays développé où les déterminants sociaux sont les plus forts en matière scolaire : un enfant d'ouvrier ou d'employé a deux fois moins de chance d'obtenir le baccalauréat général ou un diplôme de l'enseignement supérieur qu'un enfant de cadre.

Vous le voyez, le défi à relever est immense. Il implique de refonder l'éducation prioritaire, ce qui passe par une révision de sa cartographie, en concentrant et ciblant les moyens là

où ils sont le plus nécessaire, et cela dès la rentrée scolaire 2015.

Pour ce faire, comme Recteur, j'ai privilégié dans l'académie de Strasbourg une démarche de concertation. J'ai reçu les représentants des parents d'élèves et des organisations syndicales représentatives des personnels. J'ai également écrit à tous les élus concernés. Cela nous a permis d'établir en toute transparence la liste des établissements relevant des deux registres de l'éducation prioritaire : les 9 REP (réseaux d'éducation prioritaire) et les 12 REP+ qui bénéficient de mesures particulières. L'objectif qui a prévalu dans le choix des critères est de coller au plus près de la réalité sociale et de la difficulté scolaire. La Nation met ainsi les moyens nécessaires à disposition des établissements pour créer un cadre propice aux apprentissages. C'est une réforme collective et pédagogique. C'est d'ailleurs cette philosophie qui a conduit à concevoir des mesures d'accompagnement pour les établissements et les personnels qui sortent de l'éducation prioritaire, qui sont de nature à la fois nationale et académique. Au niveau académique, cela représente un effort important qui vise à montrer que dans cette refonte de la carte de l'éducation prioritaire il n'y a pas de « gagnants » et de « perdants ». Les différentes situations sont et seront prises en compte.

Les concertations avec les différents partenaires...

Les organisations syndicales ont été associées à la réflexion concernant les critères et leur pertinence, de même que les représentants des chefs d'établissements, les corps d'inspection, les cadres des réseaux consultés lors des assises, les parents d'élèves.

De la même manière, le Recteur a adressé dès le début du processus de concertation un courrier à tous les élus concernés. Le Recteur et les inspectrices d'académie ont recueilli leurs remarques ainsi que celles des représentants de l'État en charge de la politique de la ville.

... ont permis peu à peu d'arrêter la stratégie suivante

- prendre l'indice social des collèges comme critère de base, tout en réduisant la part faite aux critères « retard en 6^e » et « % d'élèves résidents en ZUS » (voir ci-dessous les pondérations utilisées)
- apporter un éclairage complémentaire grâce à l'indicateur « écoles » : la prise en compte des flux d'élèves arrivant au collège, ainsi que leur secteur d'origine, donne une image plus précise de la situation du collège
- prendre en compte la mixité sociale en utilisant la présence de PCS favorisées, la mixité sociale étant de l'avis général un levier essentiel.

Un consensus a pu ainsi être élaboré.

► La liste définitive des REP et REP+

Les différentes simulations mettant l'accent sur la difficulté sociale ont été soumises aux partenaires sociaux. Ces simulations ont fait apparaître une grande stabilité des invariants :

- les 12 REP+ restent toujours les mêmes,
- les deux réseaux sortants le sont de manière nette,
- les deux réseaux entrants sont indiscutables.

Fort de l'ensemble de ces éléments, **le Recteur a arrêté les pondérations suivantes...**

Critères	Indice social	Pondération
1	% d'élèves issus des PCS défavorisées	1
2	% d'élèves boursiers	1
3	% d'élèves résident en ZUS	0,25
4	% d'élèves ayant du retard à l'entrée en 6e	0,25
	Indice de mixité sociale	
5	% d'élèves issus des PCS favorisées (indicateur inversé)	1
	Indice écoles	
6	% PCS défavorisées	0,25
7	Taux de chômage	0,25
8	% de sans diplômes	0,25
9	Revenu médian	0,25

... et la liste qui en découle

12 REP +

- 1 Jean-Macé Mulhouse
- 2 Solignac Strasbourg
- 3 Molière Colmar
- 4 Truffaut Strasbourg
- 5 Wolf Mulhouse
- 6 Lezay Marnésia Strasbourg
- 7 Erasme Strasbourg
- 8 Hans Arp Strasbourg
- 9 Bourtzwiller Mulhouse
- 10 St Exupéry Mulhouse
- 11 Villon Mulhouse
- 12 Kennedy Mulhouse

9 REP

- 13 Sophie Germain Strasbourg
 - 14 Stockfeld Strasbourg
 - 15 Bel Air Mulhouse
 - 16 Twinger Strasbourg
 - 17 Maurois Bischwiller
 - 18 Pfeffel Colmar
 - 19 Rouget de Lisle Schiltigheim
 - 20 Lamartine Bischheim
 - 21 Leclerc Schiltigheim
- ### 2 sorties de l'EP
- 23 Mermoz Wittelsheim
 - 27 Reber Ste Marie/Mines

► Un dialogue permanent

Le Recteur ou ses représentants ont reçu systématiquement tous les réseaux ou délégations qui en ont fait la demande. Quant aux organisations syndicales, malgré leurs positions, elles ont été reçues par le Recteur dans un souci de maintien du dialogue social.

Dès lors, après la définition de la nouvelle carte académique, la démarche de refondation de l'éducation prioritaire peut être engagée.

Au-delà du label REP+ ou REP, il s'agit de s'attacher à mieux faire réussir **tous** les élèves grâce à :

- des moyens pour les réseaux REP et REP+
- des moyens académiques mobilisés pour les réseaux, y compris les réseaux sortants de l'éducation prioritaire (moyens actuels maintenus à la rentrée 2015)
- des leviers pédagogiques spécifiques :
 - le [référentiel](#) de l'éducation prioritaire, un accompagnement des établissements et des écoles,
 - des plans de formation partant des besoins identifiés par les équipes,
- d'autres leviers, communs à tous les établissements :
 - le conseil école-collège, les liaisons inter-degrés et inter-cycles, le futur cycle CM1-CM2-6^e,
 - le travail autour de projets scolaires, culturels, linguistiques...
 - les innovations pédagogiques, les expérimentations, la réflexion sur l'acquisition des compétences et l'évaluation.


Les concertations vont à présent se poursuivre avec l'ensemble des acteurs sur les sujets suivants :

- les premières leçons à tirer des 3 REP+ préfigurateurs.
- l'accompagnement des établissements (dotations, prise en compte de situations particulières, formations...)
- les modalités d'accompagnement des personnels (carrières, mouvement ...)



➤ Plus de moyens, mieux répartis, pour la réussite de tous

Les moyens nationaux

Pour les écoles

- +1 Priorité pour le dispositif « Plus de maîtres que de classes »
-  Priorité pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Pour les collèges

-  Un accompagnement continu jusqu'à la fin des cours pour les élèves de 6e
-  L'extension dans tous les collèges du projet D'COL, dispositif numérique innovant de soutien individualisé en français, mathématiques, anglais



Pour valoriser les équipes

- € Mise en place d'une indemnité unique pour les enseignants du 1er et du 2nd degré :
2 x la prime ZEP actuelle pour les REP+,
1,5 x pour les REP

Ces indemnités représentent actuellement (avant la majoration prévue à la rentrée 2015) un total de 1 373 000€ pour le seul second degré

De plus, une enveloppe indemnitaire importante sera consacrée aux missions particulières

Pour renforcer le travail en équipe

-  Du temps pour travailler ensemble :
1,5 heure/semaine au collège
9 jours/an en primaire
-  Un plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

Ces établissements bénéficieront également d'un accompagnement académique complémentaire aux mesures nationales.

Les moyens académiques

L'investissement de l'académie dans l'éducation prioritaire

En 2013-2014, l'académie de Strasbourg déployait 150 équivalent temps plein (ETP) dans le second degré pour un total de plus de 10 M€.

En 2014-2015, avec la création des 3 REP+ préfigurateurs, 156 ETP sont déployés, pour un montant de près de 11 M€.

Pour la rentrée 2015, l'académie compte engager un supplément de plus de 14 M€ pour l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire avec la mobilisation de 203 postes.

➤ Pour accompagner les sortants de l'éducation prioritaire, l'académie mobilise des moyens supplémentaires à hauteur de 713 079€

Maintien du nombre d'élèves par classe,
Maintien de l'encadrement,
Maintien des moyens de vie scolaire

Par ailleurs, les personnels bénéficieront du maintien des dispositifs spécifiques et du régime indemnitaire pendant 3 ans.

➤ Les dispositifs pédagogiques sont également maintenus :

- école ouverte,
- accompagnement éducatif,
- dispositif spécifique enseignement artistique et culturel,
- mobilité transfrontalière : aide complémentaire de 20€ par élève,
- allocation spécifique pour les fonds sociaux

...